



8 octobre 2008

C 18/2008

## **Communication au Conseil communal**

**(Séance du 8 octobre 2008)**

### **Chemin du Caudoz - Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée (boucllement du préavis n° 8 - 2007)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 23 mai 2007, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 739'000.00 destiné à couvrir les frais liés à l'exécution de l'objet cité en titre.

Pour rappel, le Service du gaz de Lausanne a été associé à ces travaux pour remplacer sa conduite existante, parallèle à celle d'eau potable.

Ce chantier, d'une longueur de 240 m, a débuté mi-août 2007 par la pose de collecteurs dans le carrefour Caudoz-Rochettaz, puis s'est poursuivi par une fouille commune faisant intervenir tous les services jusqu'au n° 31. Vu la configuration du chemin (étroit et délimité par des murs de vignes), le trafic de transit a été interrompu sans poser de problème particulier. Le remplacement de la structure de la chaussée (fondation et couche de support) a été exécuté, courant décembre, dans la moitié Nord du chemin.

Les travaux se sont terminés fin février 2008, dans les délais prévus, par la mise en service des nouvelles conduites des réseaux eau, gaz et électricité. La pose du tapis définitif a été réalisée le 25 avril.

Les objectifs de remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée, sont pleinement atteints et aucun défaut n'a été constaté lors de la vérification finale des travaux effectuée le 2 juillet 2008.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage des crédits d'investissement engagés pour la construction de l'objet cité en titre, selon les indications ci-après :

- Coût total des travaux de remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif et réfection de la chaussée : CHF 589'994.35 (TTC).
- Ce chantier s'est achevé avec un coût global inférieur de CHF 149'005.65 par rapport à la demande de crédit de CHF 739'000.00, pour les raisons suivantes :
  - Le 19 juin 2007, le service du gaz de Lausanne informe la DTSI de sa décision de mettre en place une conduite supplémentaire (haute pression), non prévue dans le projet initial, modifiant ainsi la répartition des coûts en faveur de la Ville de Pully.
  - Le 13 juillet 2007, l'entreprise mandatée pour les travaux a soumis à la DTSI une variante pour la pose des collecteurs qui a permis de faire une économie d'environ CHF 30'000.00 par rapport aux montants de l'appel d'offres.
  - Les travaux de régie, divers et imprévus, jusqu'à hauteur de 15 % des travaux adjugés, n'ont été que partiellement utilisés.

LA MUNICIPALITE